



ETAT DE FRAIS

Motif :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

.....

FRAIS ENGAGES :

SNCF (2ème classe).....€

RATP (nbre tickets) x 1,49 € =€

Trajet voiture (nbre kms) x 0,15 € =€

Nuitées : (nbre x montant).....x.....€

Repas (frais réels dans la limite de 13,50 €).....€

Divers (frais de stationnement ou autres).....€

TOTAL =€

Je, soussigné (nom prénom)déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date.:.....

Signature :

Visa du trésorier :

Régulé lepar virement ou chèque n°.....

Joindre **obligatoirement** ce document dûment renseigné à toute demande de remboursement, accompagné des justificatifs originaux (**consulter au verso les taux de remboursement**).

Barème 2019

Frais de transport des adhérents :

Train 100% du prix du billet de 2^{ème} classe ou éventuellement 1^{ère} classe à tarification identique ou inférieure

Avion 100% du prix du billet en classe économique

Ratp sur la base du prix du billet à l'unité ou par carnet de 10 tickets

Taxi 100% de la course dans la mesure où aucun moyen de transport collectif n'est disponible et dans la limite de 50 €

Frais de transport des permanents :

Remboursement sur la base de 50 % des frais engagés

Indemnité kilométrique pour l'utilisation d'un véhicule personnel :

0,15 € /km parcouru

Péage d'autoroute :

Frais réels

Frais de parking :

Frais réels

Frais de repas :

Dans la limite de 13,50 € par repas

Hôtel :

Dans la limite de 75 € par nuit pour Paris et région parisienne

Dans la limite de 60 € par nuit pour la province

Le petit déjeuner est inclus dans l'indemnité nuitée

NB : Les demandes de remboursement ne sont recevables qu'accompagnées d'un état de frais dûment rempli et signé auquel sont joints tous les justificatifs originaux. La prise en charge correspond aux frais réellement engagés.